



## PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

**COVID-19**

Limoges, le 16/10/2020

#### Point de situation en Haute-Vienne

Malgré nos efforts, la propagation du virus progresse. Port du masque dans les lieux clos, les commerces, devant les écoles et les accueils de loisirs de certaines communes. Limitation de la fréquentation de nos salles de spectacle. Interdiction de rassemblements privés de plus de 30 personnes. Cela n'a pas suffi. **L'ensemble du territoire est placé en état d'urgence sanitaire.**

C'est pourquoi le gouvernement demande que les règles suivantes s'appliquent **dès samedi** :

- Dans tous les lieux où vous êtes assis comme les cinémas, les stages, les cirques ou les salles de conférence, assemblées générales d'association, la règle d'un siège sur deux devra s'appliquer entre deux personnes ou deux familles ou groupe d'amis de six personnes au maximum et il ne saurait être question de retirer son masque et donc de déjeuner ;
- Dans tous les lieux où l'on circule debout, comme les centres commerciaux, les supermarchés, les musées, les foires et salons, les zoos, le nombre de visiteurs sera régulé sur la base d'une règle de quatre mètres carrés par personne. Il appartient aux gestionnaires des lieux d'évaluer cette capacité et de la faire respecter.

Par ailleurs, **dès lundi prochain**, toutes les fêtes privées comme les mariages ou les soirées étudiantes qui se tiennent dans les salles des fêtes, dans les salles polyvalentes ou tout autre établissement recevant du public seront interdites.

#### Quelle est la situation en Haute-Vienne ?

2 028 personnes ont été atteintes depuis le 1er septembre. Cette tendance s'accélère en octobre avec près de 1000 personnes atteintes pour ces 15 premiers jours. Cette évolution se traduit dans les indicateurs, d'une part le taux d'incidence (nombre de tests positifs sur les 7 derniers jours pour 100 000 habitants) qui a quasiment doublé en une semaine passant de 77,8 le 7 octobre à 138,5 le 14 octobre et d'autre part le taux de positivité (% des personnes positives sur l'ensemble des celles dépistées) qui se situe dorénavant à plus de 10%.

Cette évolution touche toutes les tranches d'âge avec cependant une forte représentation des 15-44 ans dont le taux d'incidence est deux fois supérieur au reste de la population. L'âge moyen des personnes positives en Haute-Vienne depuis le début de la pandémie est de 43,4 ans mais a tendance à rajeunir depuis la rentrée (38 ans). Une attention particulière doit être portée à l'attention des personnes âgées qui sont aussi touchées et qui peuvent développer des formes plus graves. Nous devons ainsi déplorer depuis le début de la pandémie 58 décès dont 6 depuis le début du mois d'octobre ; la moyenne d'âge des personnes décédées est de 84 ans.

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication interministérielle**

**Pourtant, malgré cette situation, nos acteurs de la santé sont solides et nos structures fortes.**

Il convient de rendre hommage et souligner l'engagement des professionnels de santé qui, sans relâche, même pendant l'été, œuvrent au quotidien auprès des personnes atteintes de la Covid et assurent dans le même temps les missions d'accueil et de prise en charge des urgences et des activités de soins programmées. A ce jour, avec une activité hospitalière hors Covid soutenue, les capacités hospitalières, notamment en réanimation ne sont pas saturées, les différentes activités sont maintenues et aucune déprogrammation n'a été, à ce stade, mise en œuvre. Tous les établissements de santé sont mobilisés dans le cadre d'une coordination territoriale à l'échelle de la Haute-Vienne autour du CHU de Limoges associant les hôpitaux publics, les établissements privés et aussi les établissements d'hébergement de Personnes Agées dépendantes. Concernant les tests, les laboratoires publics et privés sont aussi mobilisés et réalisent plus de 600 tests par jour. En tant que de besoin, ils sont en capacité de développer des capacités supplémentaires.

Le préfet saisit donc les maires pour qu'ils prennent un arrêté obligeant le port du masque devant les écoles dès la rentrée prochaine de novembre mais également à l'extérieur des structures péri-scolaires tels que les accueils de loisirs qui au cours des deux semaines qui viennent seront en activité. S'ils ne le font pas **d'ici mercredi**, le préfet sera amené à prendre la décision ; l'amende passerait alors de 38 à 135 euros.

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations engage une concertation avec les comités départementaux sportifs intervenant dans les pratiques sportives afin d'adapter au mieux les éventuelles continuités d'activités. **Leurs propositions doivent nous aider à décider de manière adaptée d'ici mercredi.**

Avec le Centre Hospitalier Universitaire et son expertise médicale, avec l'ARS, le conseil départemental et la ville de Limoges, nous allons organiser toutes les semaines une rencontre avec les responsables d'EHPAD pour partager leurs informations et les bonnes pratiques et pour tout faire pour éviter, avec toutes les précautions nécessaires, la réduction des rencontres avec leurs proches.

Les lieux de culte continuent à fonctionner comme ils l'ont fait ces dernières semaines.

A cette heure, les cafés, restaurants, salles de spectacles, s'ils respectent les gestes barrière, le port du masque, les distanciations sociales, restent naturellement ouverts. Mais tous les restaurants de France appliqueront le protocole sanitaire qui a été récemment renforcé : les tables ne pourront pas recevoir plus de six personnes, un mètre devra être respecté entre chaque chaise (et non plus entre les tables) et un registre des clients avec leurs coordonnées doit être systématiquement mis en place et cela dès samedi midi.

Les salles de spectacles et matchs sportifs poursuivent leur activité mais en veillant plus que jamais à faire respecter la distance d'un siège entre deux personnes ou entre groupe de 6 personnes venant ensemble. La préfecture reste en tant que de besoin à la disposition des organisateurs, s'agissant des dispositifs qu'ils ont à mettre en œuvre.

Les entreprises maintiennent la vigilance sur le respect des protocoles sanitaires.

Les transports en commun vont renforcer leur rotation pour qu'il y ait moins de personnes dans les bus aux heures de pointes à compter de la semaine prochaine.

Les marchés en extérieur restent ouverts, mais il faut revenir à un comportement plus raisonnable. La distance et le masque sont des données à privilégier plus que jamais.

Les forces de sécurité, les inspections du travail, de la médecine du travail et celle de la jeunesse et des sports, vont renforcer leurs interventions. Après la pédagogie, elles seront amenées à intervenir plus fermement.

C'est ce que l'on fait maintenant qui nous empêchera de craindre pour notre santé et celle de nos proches. Chaque jour est un combat pour nous éviter la mise en place de mesures plus contraignantes encore.

## **Cabinet du préfet**

### **Bureau de la communication interministérielle**